

Dossier de Presse



14^e Cérémonie



LES
MAGRITTE
DU CINÉMA

SOMMAIRE

LA 14^{ÈME} CÉRÉMONIE DES MAGRITTE DU CINÉMA

- LES NOMINATIONS 2025
- CHARLINE VANHOENACKER, MAÎTRESSE DE CÉRÉMONIE
- LE DISPOSITIF DE LA RTBF
- RETRANSMISSION SUR TV5MONDE

L'ACADÉMIE ANDRÉ DELVAUX

- LES MEMBRES
- LE VOTE
- LE TROPHÉE
- L'AFFICHE DE L'ÉDITION 2025
- L'ÉQUIPE ORGANISATRICE

LA TOURNÉE DES MAGRITTE DU CINÉMA

LES PARTENAIRES

LE RÈGLEMENT DE LA 14^{ÈME} ÉDITION

INFOS PRATIQUES

LA 14^{ÈME} CÉRÉMONIE DES MAGRITTE DU CINÉMA

L'Académie André Delvaux, organisatrice et productrice des Magritte du Cinéma, et la RTBF, diffuseuse de la Cérémonie, sont heureuses de vous présenter la 14^{ÈME} Cérémonie des Magritte du Cinéma qui aura lieu le samedi 22 février 2025 à Flagey avec, pour Maîtresse de Cérémonie, Charline Vanhoenacker, et de vous dévoiler les nominations des Magritte du Cinéma 2025.

Ce soir-là, 22 trophées seront remis sur base des votes des membres de l'Académie André Delvaux, ainsi qu'un Magritte d'Honneur, qui sera décerné par le Conseil d'Administration de l'Académie à une personnalité belge ou internationale, pour saluer sa contribution marquante au 7^{ÈME} Art.

Pour la première fois, cette Cérémonie sera pensée et éditorialisée entièrement par l'Académie André Delvaux. Et diffusée par la RTBF qui a prévu un large dispositif pour couvrir l'événement.

En direct sur la Une (juste après le JT), Cathy Immelen et François De Brigode seront sur le Tapis bleu de la 14^{ÈME} Cérémonie pour présenter les enjeux de la soirée et rencontrer les personnalités nominées. Ensuite, place à la Cérémonie diffusée en direct sur Auvio, depuis Flagey. Cérémonie qui sera également couverte par les réseaux sociaux des Magritte du Cinéma et de la RTBF.

Dans la foulée, la RTBF consacrera une semaine entière à la richesse et à la diversité du cinéma belge sur tous ses médias linéaires et digitaux. Elle proposera notamment un magazine dédié au cinéma belge le mercredi, et une programmation de films diversifiée.

La 14^{ÈME} Cérémonie sera aussi couverte par les médias du groupe Rossel (Le Soir, L'Echo, Soir Mag, So Soir...) et diffusée quelques jours après sur TV5 Monde.



Depuis 2011, grâce aux Magritte du Cinéma (et à d'autres initiatives de promotion, ou encore le développement des séries belges), notre cinéma et ses talents ont fait du chemin dans les imaginaires des cinéphiles, qui les suivent de plus en plus et les identifient également de mieux en mieux. En quelques éditions, les Magritte du Cinéma sont devenus le rendez-vous annuel incontournable récompensant les films et talents du cinéma belge francophone.

Le règlement complet de l'édition se trouve en annexe de ce dossier.

Les nominations 2025

MEILLEUR FILM

Amal de Jawad Rhalib, produit par Geneviève Lemal (Scope Pictures)

Il pleut dans la maison de Paloma Sermon-Daï, produit par Sébastien Andres et Alice Lemaire (Michigan Films)

La nuit se traîne de Michiel Blanchart, produit par Michaël Goldberg et Boris Van Gils (Boucan Brussels)

Quitter la nuit de Delphine Girard, produit par Jacques-Henri Bronckart (Versus production)

Une part manquante de Guillaume Senez, produit par Jacques-Henri Bronckart (Versus production)

MEILLEUR PREMIER FILM

Camping du lac de Éléonore Saintagnan, produit par Sébastien Andres et Alice Lemaire (Michigan Films)

Il pleut dans la maison de Paloma Sermon-Daï, produit par Sébastien Andres et Alice Lemaire (Michigan Films)

La nuit se traîne de Michiel Blanchart, produit par Michaël Goldberg et Boris Van Gils (Boucan Brussels)

Quitter la nuit de Delphine Girard, produit par Jacques-Henri Bronckart (Versus production)

MEILLEURE RÉALISATION

Jawad Rhalib pour Amal

Paloma Sermon-Daï pour Il pleut dans la maison

Michiel Blanchart pour La nuit se traîne

Delphine Girard pour Quitter la nuit

MEILLEUR DOCUMENTAIRE

En attendant Zorro de Sarah Moon Howe, produit par Françoise Levie (Memento Production)

Les miennes de Samira El Mouzghibati, produit par Alice Lemaire et Sébastien Andres (Michigan Films)

Mea culpa de Patrick Tass, produit par Ellen Meiresonne (Atelier Graphoui)

Sauve qui peut d'Alexe Poukine, produit par Benoît Roland (Wrong Men)

MEILLEUR FILM FLAMAND

Here de Bas Devos, produit par Marc Goyens (Quetzalcoatl) et coproduit par Nabil Ben Yadir (10.80 Films)

Julie zwijgt de Leonardo van Dijn, produit par Gilles Coulier, Gilles De Schryver et Wouter Sap (De Werelvrede) et coproduit par Delphine Tomson, Jean-Pierre et Luc Dardenne (Les Films du Fleuve)

Skunk de Koen Mortier, produit par Eurydice Gysel (Czar Film)

Young hearts d'Anthony Schatteman, produit par Xavier Rombaut (Polar Bear) et coproduit par Annabella Nezri (Kwassa Films)

MEILLEUR SCÉNARIO ORIGINAL OU ADAPTATION

Jawad Rhalib, David Lambert et Chloé Léonil pour Amal

Xavier Seron pour Chiennes de vie

Michiel Blanchart pour La nuit se traîne

Delphine Girard pour Quitter la nuit

Les nominations 2025

MEILLEUR FILM ÉTRANGER EN COPRODUCTION

Animale d'Emma Benestan, coproduit par Cassandra Warnauts et Jean-Yves Roubin (Frakas Productions)

Io capitano de Matteo Garrone, coproduit par Joseph Rouschop (Tarantula)

La plus précieuse des marchandises de Michel Hazanavicius, coproduit par Delphine Tomson, Jean-Pierre et Luc Dardenne (Les Films du Fleuve)

Sauvages de Claude Barras, coproduit par Vincent Tavier et Hugo Deghilage (Panique !)

MEILLEURE ACTRICE

Lubna Azabal dans Amal (rôle : Amal)

Selma Alaoui dans Quitter la nuit (rôle : Aly)

Veerle Baetens dans Quitter la nuit (rôle : Anna)

Emilie Dequenne dans TKT (rôle : Meredith)

MEILLEUR ACTEUR

Jean-Jacques Rausin dans Chiennes de vie (rôle : Tom)

Arieh Worthalter dans Chiennes de vie (rôle : Franck)

Benoît Poelvoorde dans L'art d'être heureux (rôle : Jean-Yves Machond)

Bouli Lanners dans Une affaire de principe (rôle : José Bové)

MEILLEURE ACTRICE DANS UN SECOND RÔLE

Catherine Salée dans Amal (rôle : la directrice d'école)

Louise Manteau dans Il pleut dans la maison (rôle : Leïla)

Claire Bodson dans Julie zwijgt (rôle : Sofie)

Lucie Debay dans Les poings serrés (rôle : Lucie)

MEILLEUR ACTEUR DANS UN SECOND RÔLE

Fabrizio Rongione dans Amal (rôle : Nabil)

Benoît Poelvoorde dans L'amour ouf* (rôle : La Brosse)

Jonas Bloquet dans La nuit se traîne (rôle : Théo)

Thomas Mustin dans La nuit se traîne (rôle : Remy)

MEILLEUR ESPOIR FÉMININ

Kenza Benbouchta dans Amal (rôle : Monia)

Mara Taquin dans Chiennes de vie (rôle : Cécile)

Purdey Lombet dans Il pleut dans la maison (rôle : Purdey)

Tessa Van Den Broeck dans Julie zwijgt (rôle : Julie)

MEILLEUR ESPOIR MASCULIN

Amine Hamidou dans Amal (rôle : Rayan)

Mehdi Khachachi dans Amal (rôle : Rachid)

Makenzy Lombet dans Il pleut dans la maison (rôle : Makenzy)

Lou Goossens dans Young hearts (rôle : Elias)

MEILLEURE IMAGE

Frédéric Noirhomme pour Il pleut dans la maison

Sylvestre Vannoorenberghe pour La nuit se traîne

Juliette Van Dormael pour Quitter la nuit

MEILLEUR SON

Marie Paulus, Valérie Le Docte et Philippe Charbonnel pour Chiennes de vie

David Vranken, David Gillain, Joey Van Impe, Thibaud Rie, Fabrice Grizard, Antoine Wattier et Vincent Gregorio pour La nuit se traîne

Nicolas Paturle, Virginie Messiaen, Franco Piscopo et Olivier Thys pour Une part manquante

* Les titres de films suivis d'une « * » concernent des films non éligibles aux Magritte du Meilleur film, du Meilleur film flamand ou du Meilleur film étranger en coproduction mais dans lesquels les acteurs et actrices belges précités tiennent des rôles importants. Le Conseil d'Administration de l'Académie André Delvaux a donc souhaité vous permettre de saluer leurs performances dans ces films-là également.



Les nominations 2025

MEILLEURS DÉCORS

Ladys Oliviera Silva pour Il pleut dans la maison

Catherine Cosme pour La nuit se traîne

Eve Martin pour Quitter la nuit

MEILLEURS COSTUMES

Élise Abraham et Manon Golembieski pour Chiennes de vie

Isabel Van Renterghem pour La nuit se traîne

Julie Lebrun pour Une part manquante

MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE

Frédéric Vercheval pour Green border

Casimir Liberski pour L'art d'être heureux

Charles de Ville et Nelly Tungang pour Sauvages

MEILLEUR MONTAGE

Matthieu Jamet-Louis pour La nuit se traîne

Damien Keyeux pour Quitter la nuit

Julie Brenta pour Une part manquante

MEILLEUR COURT MÉTRAGE DOCUMENTAIRE

Crushed de Camille Vigny, produit par Julie Freres (Dérives)

Irréprochables de Flore Mercier, Sophie Breyer et Angèle Bardoux produit par Eva Deffet, Christophe Hermans, Alexia Rorive et Angèle Bardoux (Anotherlight ASBL)

Les rengaines de Pablo Guarise, produit par Julie Freres (Dérives)

Les vivant-es d'Inès Rabadán, produit par Anne-Laure Guégan et Géraldine Sprimont (Need Productions)

MEILLEUR COURT MÉTRAGE DE FICTION

Assoiffé de Lisa Sallustio, produit par Pierre Foulon (Kozak Films)

Baisse les yeux de Marie Chauderlot, produit par Vincent Terlinchamp (Médiadiffusion – IAD)

Eldorado de Mathieu Volpe, produit par Sebastian Schelenz (Velvet Films)

Un invincible été d'Arnaud Dufeys, produit par Arnaud Ponthière et Arnaud Dufeys (Makintosh Films)

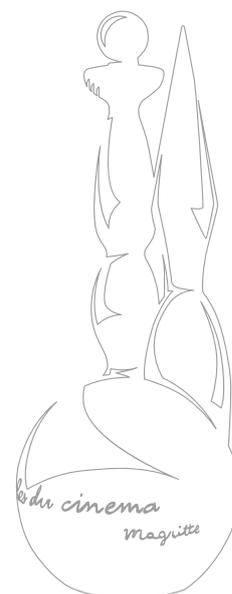
MEILLEUR COURT MÉTRAGE D'ANIMATION

En mille pétales de Louise Bongartz, produit par Bastien Martin (Camera-etc)

Les oiseaux de Christel Hertz, produit par Bastien Martin (Camera-etc)

Muscle masqué dans : ferraille pagaille de Nicolas Gemoets, produit par Vincent Gilot (ENSAV – Atelier de production de La Cambre)

Tête en l'air de Rémi Durin, produit par Arnaud Demuynck (La Boîte, ... etc.)



Des nominations au coude à coude

Pour cette 14^{ème} édition des Magritte du Cinéma, quatre films, dont trois premiers longs métrages de fiction, mènent la danse des nominations : *La Nuit se traine* de Michiel Blanchart totalise 11 nominations, *Amal* de Jawad Rhalib et *Quitter la nuit* de Delphine Girard 9, et *Il pleut dans la maison* de Paloma Sermon-Daï en compte 8.

Au-delà du grand nombre de nominations recueillies par ces films, ce qui marque aussi, c'est la diversité des domaines dans lesquels ils excellent. Tous sont en lice pour les Magritte du Meilleur film et de la Meilleure réalisation, et sont très présents dans les catégories liées à l'interprétation, mais aussi aux autres collaborations artistiques qui font la richesse du cinéma, de l'image aux costumes, en passant par les décors, le montage ou le son.

De Michiel Blanchart, on connaissait la déjà riche carrière de réalisateur de court métrage. Son film *T'es morte Hélène* (nommé pour le Magritte du Meilleur court métrage de fiction en 2022), l'a ainsi emmené jusqu'à Hollywood, puisque le film a figuré sur la shortlist des Oscars, et ses droits ont été achetés par Sam Raimi dans l'optique d'un remake ! Son premier long métrage *La Nuit se traine*, thriller urbain et nocturne sous haute tension, a su conquérir le public des festivals (Prix du public à Biarritz et Rome) et des salles belges, puisque le film a rencontré près de 45.000 spectateurs en 2024. Il rassemble 11 nominations, dont celles pour le Meilleur film, le Meilleur premier film, la Meilleure réalisation ainsi que le Meilleur scénario.



Si le rôle principal de *La Nuit se traine* est tenu avec brio par le jeune comédien français Jonathan Feltre, on croise dans les rues de Bruxelles arpentées de nuit par le héros de nombreux acteurs belges, au premier rang desquels deux jeunes espoirs qui ont depuis fait leurs preuves, Jonas Bloquet, Magritte du Meilleur espoir en 2011 pour *Élève Libre*, et Thomas Mustin, Magritte du Meilleur Espoir en 2019 pour *L'Échange des princesses*, tous deux en lice cette année pour le Magritte du Meilleur acteur dans un second rôle. Le film fait également un carton plein dans les autres catégories artistiques, mêlant les talents nominés pour la première fois (la majorité de l'équipe son, le montage, l'image, les costumes), et les valeurs sûres comme Catherine Cosme, qui obtient ici sa quatrième nomination pour le Magritte des Meilleurs décors.

Deux autres films sont également en lice pour les Magritte du Meilleur film, de la Meilleure réalisation et du Meilleur scénario : *Amal* de Jawad Rhalib, et *Quitter la nuit* de Delphine Girard. Ces deux films totalisent 9 nominations.

Jawad Rhalib s'est fait connaître grâce à ses films documentaires engagés, qui ont tourné dans les festivals du monde entier (*El Ejido*, *Les Damnés de la mer*, *Fadma*, ou encore *Au temps où les Arabes dansaient*, lauréat du Magritte de la Meilleure musique en 2020). Avec *Amal*, il puise dans sa précieuse expérience documentaire pour brosser le portrait d'une enseignante qui se bat pour conserver sa liberté d'expression dans une école bruxelloise. *Amal* est interprétée par la toujours excellente Lubna Azabal, qui briguera à cette occasion son quatrième Magritte de la Meilleure actrice, et qui entraîne derrière elle un casting fait de talents confirmés (Fabrizio Rongione, Catherine Salée) et de nouvelles têtes (Amine Hamidou, Kenza Benbouchta, Mehdi Khachachi), nominés dans les catégories Meilleurs seconds rôles et Meilleurs espoirs.

Delphine Girard revient aux Magritte du Cinéma après sa nomination en 2019 pour son court métrage *Une soeur*, finaliste aux Oscars en 2020, et dont *Quitter la nuit* est inspiré. Ce premier long métrage concourt donc pour le Meilleur premier film, et vaut à ses deux interprètes principales des nominations dans la catégorie Meilleure actrice, la troisième pour Veerle Baetens (déjà primée en 2016 pour le bien nommé *Un début prometteur*, et en 2020 pour *Duelles*), et la première pour Selma Alaoui, qui fait d'ailleurs également partie des Révélation 2025 des Césars pour ce rôle. La direction artistique du film est largement mise en lumière, puisque l'on y retrouve la talentueuse décoratrice Ève Martin, primée en 2023 pour *Close* et en 2024 pour *Augure*, la directrice de la photographie Juliette Van Dormael, et le monteur Damien Keyeux, déjà deux fois récompensé.

Un autre premier long métrage de fiction tire largement son épingle du jeu avec 8 nominations. Il s'agit de *Il pleut dans la maison* de Paloma Sermon-Daï, qui est loin d'être une inconnue aux Magritte du Cinéma, puisqu'elle a remporté le prix du Meilleur documentaire en 2020 pour *Petit Samedi*. Sélectionné à la Semaine de la Critique de Cannes où il a remporté le Prix du Jury, le film met en scène un frère et une sœur qui vivent leur dernier été avant d'entrer dans la vie adulte. Frère et sœur à la vie et à l'écran, Makenzy et Purdey Lombet sont en lice pour le trophée du Meilleur espoir. *Il pleut dans la maison* est en lice pour les Magritte du Meilleur film, du Meilleur premier film, de la Meilleure réalisation, de la Meilleure image et des Meilleurs décors, et vaut également une nomination à Louise Manteau dans la catégorie Meilleure actrice dans un second rôle. Notons que le film est produit par Michigan Films, qui place une deuxième production dans la catégorie Meilleur premier film (*Camping du lac* d'Eléonore Saintagnan) ainsi que *Les Miennes* de Samira El Mouzghibati dans la catégorie Meilleur documentaire.



On retiendra par ailleurs le retour en compétition de deux cinéastes déjà largement primés aux Magritte du Cinéma. Xavier Seron défendra *Chiennes de vie*, dont le casting est largement mis à l'honneur : Jean-Jacques Rausin et Arieh Worthalter, tous deux anciens lauréats, brigueront le Magritte du Meilleur acteur, tandis que Mara Taquin sera en lice pour celui du Meilleur espoir. Il récolte également des nominations pour le Meilleur scénario, les Meilleurs costumes et le Meilleur son. Une part manquante de Guillaume Senez concourra quant à lui pour le Meilleur son et les Meilleurs costumes, ainsi que pour le Meilleur montage (Julie Brenta a déjà été primée pour les deux précédents films du réalisateur), et surtout, pour le Magritte du Meilleur film.

On l'a vu, de nombreux interprètes habitués des Magritte seront en lice cette année. On ajoutera à ceux déjà cités : Benoît Poelvoorde, qui défendra ses chances à la fois dans la catégorie Meilleur acteur pour *L'Art d'être heureux* de Stefan Liberski, et dans celle du Meilleur acteur dans un second rôle pour *L'Amour ouf* de Gilles Lellouche ; l'incontournable Bouli Lanners, en lice pour le prix du Meilleur acteur pour son interprétation de José Bové dans *Une affaire de principe* ; et l'une des stars incontestées des Magritte du Cinéma depuis leur création, Emilie Dequenne, qui pourrait devenir (comme Lubna Azabal) l'actrice la plus primée de l'histoire de la Cérémonie si elle remporte la statuette de la Meilleure actrice pour *TKT* de Solange Cicurel. 2025 sera-t-elle une année record ?

La totalité des nominations est à retrouver sur le site.

CHARLINE VANHOENACKER, Maîtresse de la 14^{ème} Cérémonie



©Mdc2025_EmmanuelLaurent - Trophée design by Xavier Lust

Vous ne vous y attendiez pas ? Elle non plus !

C'est à la journaliste, chroniqueuse, satiriste et surtout, électron libre empêchée de tourner en rond Charline Vanhoenacker qu'incombera la joyeuse tâche d'animer la 14^{ème} Cérémonie des Magritte du Cinéma le 22 février prochain. Sa ligne de conduite ? Pas de ligne de conduite !

« Petite question pratique, le ou la meilleure cinéaste, c'est bien celui ou celle qui tourne le plus vite ? », s'amuse-t-elle lorsqu'on lui demande comment elle compte prendre en main l'affaire. Le 22 février, la scène de Flagey, ce sera un peu chez Charline. « L'idée, c'est évidemment de bousculer les choses. J'ai envie de faire une vraie émission de cinéma, qui mette en valeur les nombreux talents du cinéma belge, tout en m'amusant du côté un peu coincé que peuvent avoir parfois ce genre de cérémonies. Ici on est en Belgique, pas aux Etats-Unis, on a les pieds bien sur terre, et à l'image de notre cinéma, je compte bien faire en sorte que le show questionne aussi la société belge. »

Quand on l'interroge sur ce qui l'a poussée à accepter cette mission, elle s'anime : « Le cinéma est tout à la fois un art populaire et érudit, c'est celui qui touche le

plus grand nombre, et après avoir passé de nombreuses années en France, je suis particulièrement heureuse de me frotter à nouveau au public belge. » Et le cinéma belge, justement ? « Je l'ai toujours trouvé plus audacieux, et je suis très excitée à l'idée de découvrir grâce aux Magritte du Cinéma tous les jeunes talents qui sont en train de faire bouger les choses. Je garde une affection toute particulière pour des films comme Camping Cosmos de Jan Bucquoy ou Le Tout Nouveau Testament de Jaco Van Dormael, et j'ai hâte de découvrir ce que les cinéastes de 2025 ont à nous offrir. »

Et comment compte-t-elle contourner le côté un peu guindé et leur corollaire, les inévitables longueurs ? « Je suis une fille de la radio, autant dire que j'ai une horloge dans le ventre. Comptez sur moi pour garder un oeil sur la montre. Je sais que l'auditoire est souvent stressé dans ce genre de rendez-vous, mais j'ai l'habitude des publics difficiles, j'ai eu mon lot de politiques en face de moi ! »

Très bien, mais à quoi peut-on s'attendre alors ? « A tout ! On m'a promis une grande liberté, je compte bien en profiter. Quand il y a des lignes blanches à ne pas franchir, j'adore marcher dessus, en équilibre. Mon côté poil à gratter sans doute. Le milieu du cinéma est à des années lumière du mien, je sens que ça va être un formidable terrain de jeu, chic et fou à la fois. Ma mission principale, c'est la mise en valeur du cinéma belge, et je compte bien m'amuser en la menant à bien. »

Charline Vanhoenacker succède ainsi à Helena Noguerra, Fabrizio Rongione, Charlie Dupont, Anne-Pascale Clairembourg, Alex Vizorek, Kody, Achille Ridolfi, Ingrid Heiderscheidt, Laurence Bibot, Dena, Bwanga Pilipili et Patrick Ridremont, et compte bien à son tour faire sa fête au cinéma belge.

Rendez-vous le 22 février prochain. Préparez-vous à être surpris !

Le dispositif de la RTBF

La Cérémonie des Magritte du Cinéma marque le coup d'envoi de la Semaine du cinéma belge sur la RTBF ! Vibrez grâce à une multitude de contenus sur toutes nos chaînes et plateformes, du 24 février au 2 mars prochain.

Ainsi, **la une**, **TIPiK** et **le trois** se mettent aux couleurs du cinéma belge en proposant des films, des magazines et des capsules, dont la diffusion d'un magazine intitulé « Les Belges font leur cinéma », consacré à la production cinématographique belge des années 2024 et 2025. Ce magazine est conçu avec deux figures du secteur culturel belge : la Cinematek et la Médiathèque Nouvelle.

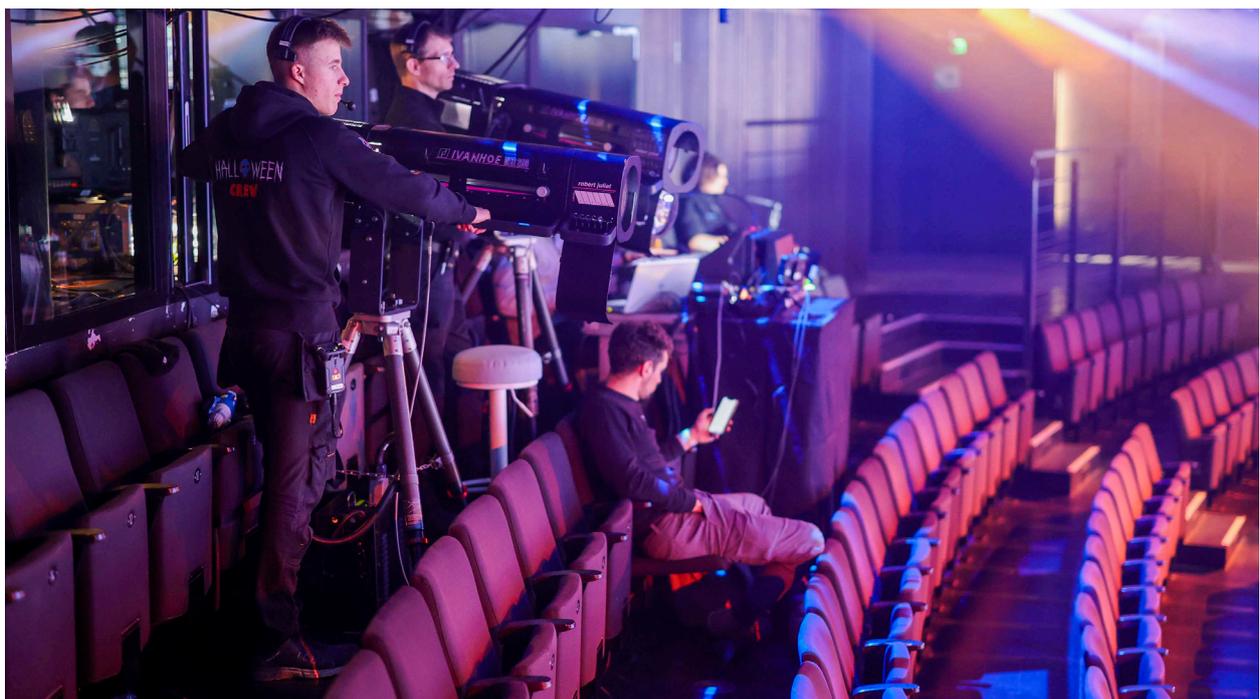
En plus de cette programmation noir-jaune-rouge à la télévision, une trentaine de films belges seront également disponibles à consommer sans modération sur notre plateforme **RTBF auvia**.

À noter cette année : pour la première fois, la RTBF produira une émission animée par Cathy Immelen et François De Brigode, diffusée juste après le JT et en direct sur La Une, en amont de la Cérémonie.

Les radios et plateformes de la RTBF ne sont pas en reste et adapteront également leurs contenus.

Le programme détaillé de cette semaine 100 % cinéma belge vous sera communiqué ultérieurement.

Laissez-vous séduire par le cinéma belge... Un patrimoine riche, mis en lumière par la RTBF, qui soutient ses talents, les met à l'honneur et fait un coup de projecteur sur des pépites. Vibrons belge ensemble grâce à la RTBF !



Comment suivre la 14^{ème} Cérémonie des Magritte du Cinéma

A la télé et sur les réseaux sociaux

La Cérémonie sera diffusée en direct, à partir de 20h50, sur Auvio. En préambule, Cathy Immelen et François De Brigode seront sur le Tapis bleu pour accueillir les personnalités, sur La Une, après le journal télévisé.

La soirée des Magritte du Cinéma sera couverte par les réseaux sociaux des Magritte du Cinéma et de la RTBF :

Le compte Facebook : <https://www.facebook.com/LesMagritte/>

Le compte Instagram : https://www.instagram.com/magritte_cinema/

Le hashtag officiel : **#magritteducinema**

Retransmission de la Cérémonie sur **TV5MONDE**

Partenaire des Magritte du Cinéma depuis leurs débuts, TV5MONDE reconduit son partenariat et retransmettra la Cérémonie.

Des plus grands succès aux films d'auteurs ou de patrimoine les plus mémorables, TV5MONDE est la chaîne de tous les cinémas francophones. Elle diffuse chaque année sur ses 9 chaînes plus de 250 longs métrages et une centaine de courts métrages sous-titrés en 14 langues, dont de nombreux films belges ; une offre riche et éclectique également disponible sur TV5MONDE+ cinéma, la première offre internationale de cinéma francophone à la demande.

L'ACADÉMIE ANDRÉ DELVAUX

L'Académie André Delvaux a été fondée, en 2010, pour promouvoir la richesse et la diversité du cinéma belge francophone auprès du public et contribuer au rayonnement de notre cinéma à l'échelle nationale et internationale. Baptisée du nom d'un des plus grands réalisateurs de l'histoire du cinéma belge, l'Académie organise la Cérémonie des Magritte du Cinéma depuis 2011.

L'objectif poursuivi depuis sa création est de partager sa passion du cinéma belge francophone, en le faisant découvrir à son public «naturel». Les films et les talents belges francophones sont plébiscités dans les festivals et cérémonies du monde entier, pourquoi ne pas célébrer ces talents en Belgique ?

L'Académie a l'ambition de faire découvrir ces talents aussi riches que diversifiés, qui sont le fruit de notre culture francophone locale, régionale, mais aussi nationale.

Un vote en deux tours

Afin de voter dans les meilleures conditions possibles, chaque membre de l'Académie reçoit un accès personnel à la plateforme VOD des Magritte du Cinéma permettant de voir ou revoir les films éligibles dans l'ensemble des catégories.

La procédure de vote se déroule en deux tours : le premier, qui s'est clôturé le 12 janvier, détermine les nominé-es suite à un vote des membres de l'Académie André Delvaux (qui peuvent exprimer jusqu'à trois choix par catégorie) ; le second s'ouvre le 7 février et ne permet plus qu'un choix par catégorie. Les lauréat-es désigné-es par ce vote sont ensuite dévoilé-es lors de la Cérémonie.

Pour le premier tour de votes, il y avait, lors de cette 14^{ème} édition, 85 films éligibles :

- 19 longs métrages de fiction majoritaires (c'est-à-dire initiés en Fédération Wallonie-Bruxelles), dont 9 premiers films (sortis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024), qui étaient en lice pour le Magritte du Meilleur film
- 16 longs métrages de fiction éligibles pour le Magritte de la Meilleure coproduction étrangère
- 8 longs métrages de fiction d'initiative flamande, dont 4 en coproduction avec une société francophone
- 27 courts métrages majoritaires (10 fictions, 9 animations, 9 documentaires)
- 15 longs métrages documentaires (majoritaires également)

Ces films étaient en lice dans une ou plusieurs catégories, le détail de ces éligibilités par catégorie se trouve sur notre site internet (https://www.lesmagritteducinema.com/categories_r.php?lang=fr).

C'est sur cette base que le premier tour de vote a été établi et que quasiment 800 membres inscrit-es au premier tour (dont plus de 47 % de femmes) ont pu voter et désigner les nominations.

Remarque : en règle générale, seules les prestations réalisées pour des films éligibles dans les catégories « films » sont soumises aux votes. Néanmoins, les rôles importants d'acteur-ices belges dans des films étrangers sont également repris. Le Conseil d'Administration de l'Académie André Delvaux estimait en effet important de permettre aux votant-es de saluer également les performances internationales de nos comédien-nes.

PRÈS DE 800 MEMBRES !

Depuis la création de l'Académie André Delvaux en 2010 et la mise en place de la première Cérémonie des Magritte en 2011, celle-ci récompense les talents du cinéma belge, et plus particulièrement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant marqué l'année écoulée.

Les Magritte du Cinéma sont l'un des événements culturels les plus médiatisés de Belgique avec, sur place lors de la Cérémonie, plus de 100 journalistes et photographes accrédité-es ainsi qu'une retransmission en direct par la RTBF et en différé sur TV5 Monde. Grâce aux Magritte du Cinéma, le cinéma belge acquiert une place de choix dans les imaginaires des cinéphiles et des spectateur-ices du monde entier. Cette célébration apporte aussi une indéniable reconnaissance à nos compatriotes.

Les membres ont eu jusqu'au 12 janvier inclus pour participer au premier tour des votes, qui a déterminé les nominations annoncées ce 21 janvier.

Depuis l'année dernière, l'asbl a d'ailleurs travaillé à renforcer sa politique d'adhésion. Elle a par exemple diminué le coût de la cotisation annuelle de 60€ à 30€ TTC et propose un tarif réduit aux étudiant-es et aux petits revenus fixé à 10€. Ces changements portent leurs fruits puisque les adhésions atteignent près de 800 membres, qui se sont inscrit-es pour visionner les films éligibles et prendre part aux votes.



Le trophée des Magritte du Cinéma



Trophée design by Xavier Lust

Les Magritte du Cinéma récompensent le meilleur du cinéma belge depuis 2011. Et qui dit récompense, dit trophée ! Si aux Oscars, les lauréat-es repartent avec une statuette représentant la silhouette d'Oscar et aux César, avec une compression de César, les Magritte du Cinéma ont naturellement fait appel à l'univers surréaliste et génial de René Magritte.

Inspiré d'une affiche du peintre pour un festival de cinéma en 1958 intitulée *Moments inoubliables du cinéma*, le trophée des Magritte du Cinéma est une création originale du designer bruxellois de renommée internationale Xavier Lust.

Chaque année, une série limitée de 23 exemplaires de trophées Magritte, signés et numérotés, est remise aux talents de notre cinéma.

L'affiche de la 14^{ème} édition

Pour son visuel 2025, les Magritte du Cinéma ont fait appel aux étudiants de l'option Communication visuelle et graphique de l'École Supérieure ARTS² à Mons. Une option qui forme des créateurs d'images porteuses de sens.

C'est la création de l'étudiant en Master Cyprien Gain qui a été choisie à l'unanimité. À travers cette création graphique, Cyprien Gain souhaite transmettre sa passion pour le 7^e art en lui offrant une nuit inoubliable, un événement annuel qui est sous le feu des projecteurs. Le bâtiment moderne de Flagey en arrière-plan invite à une soirée de fête du cinéma belge. Sous les projecteurs se dévoile le trophée du designer Xavier Lust, symbole de cette cérémonie des Magritte du Cinéma. Mais le plus important pour Cyprien Gain est ce tapis bleu qui invite acteurs et actrices, artistes, réalisateurs et réalisatrices, professionnel-le-s et personnalités du cinéma mais aussi spectateurs et spectatrices à passer une soirée inoubliable et découvrir les talents et le patrimoine cinématographique de notre pays.



L'équipe organisatrice

L'ASBL est administrée par un Conseil d'Administration composé de représentant-es du secteur cinématographique belge :

- **Patrick Quinet** : Président de l'Académie André Delvaux et représentant de l'Union des Producteur-ices Francophones de Films & Séries (UPFF+)
- **Isabelle Truc** : Productrice UPFF+ et vice-présidente de l'Académie
- **André Buytaers** : Président de Prospère et vice-président de l'Académie
- **Frédéric Delcor** : Secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **Nicole Gillet** : Déléguée générale du Festival International du Film Francophone de Namur (FIFF).
- **Sylvestre Defontaine** : Responsable de la Thématique Culture, Musique et Patrimoine à la RTBF (producteur et diffuseur de la Cérémonie des Magritte du Cinéma).
- **Philippe Logie** : Directeur des acquisitions chez Be tv (ex-producteur et diffuseur de la Cérémonie des Magritte du Cinéma).
- **Jaco Van Dormael** : Réalisateur et « parrain » des Magritte du Cinéma lors de leur création.
- **Julie Maes** : Administratrice de l'Union des Artistes

Catherine Delvaux, fille d'André Delvaux, siège également au sein du Conseil d'Administration en tant que membre d'honneur et observatrice.

Aux côtés des administrateur-ices, le Secrétaire général de l'Académie, Dan Cukier, assure la gestion quotidienne et coordonne les travaux de l'ASBL.

L'équipe opérationnelle, qui oeuvre toute l'année

La gestion quotidienne de l'Académie André Delvaux est assurée à l'année par Cassandra Decloux, soutenue par Delphine Mougnot. Toutes deux employées par l'UPFF+, la principale association de producteur-ices francophones belges, qui est à l'initiative de l'événement et met, depuis la création de l'asbl, son personnel à disposition pour l'organisation des Magritte du Cinéma et la gestion de l'Académie André Delvaux. Célestine Rochet renforce l'équipe au cœur de l'organisation.

Pour une part de ses missions, cette équipe collabore également tout au long de l'année avec Marie-Pierre Dinsart (partenariats, communication, event) et Thierry Vandersanden (Service de la Promotion et de la Diffusion du Centre du Cinéma de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

L'Académie André Delvaux, c'est aussi l'équipe du FIFF, et particulièrement Nicole Gillet, Hélène Lambert et ses collègues, qui accompagnent l'Académie afin d'organiser la venue et l'accueil à la Cérémonie des personnalités cinéma.

Les équipes qui permettent à la Cérémonie d'exister

Aux côtés de Charline Vanhoenacker, nous saluons le travail et l'enthousiasme de Véronique Jadin et de Hugo Deghilage, de l'équipe d'auteurs et d'autrices, et de toutes les personnes qui vont contribuer à mettre en place cette 14^{ème} Cérémonie des Magritte du Cinéma.

Dont Aurore Engelen, rédactrice et community manager des Magritte du Cinéma. L'agence BE CULTURE (Séverine Provost, Ralph Vankrinkelveldt, Laura Vanham et Florien Doods) en charge des relations presse.

Mais aussi Didier Vervaeren, Delphine Dumoulin, Sandrine Génicot, Cathy Meulenizer et Delphine Vaquier, Laura Nanchino, Jacqueline Buisseret et Joefrey Simon pour leur regard et leur aide.

Enfin, c'est aussi sur les équipes de la RTBF, et particulièrement celle de la Thématique Musique, culture et patrimoines, que l'Académie peut compter pour la vitrine télévisuelle de la Cérémonie. L'équipe opérationnelle en charge des Magritte du Cinéma, à la RTBF, se compose de Sylvestre Defontaine, Mathilde Bouillet, Vassilia Vanderheyden, Ayrton Touwaide, Joëlle Schtickzelle, Gaëlle Bedez et de leurs équipes aussi nombreuses que précieuses.



LA TOURNÉE DES MAGRITTE DU CINÉMA

la ■ tournée Mars — Avril 2025 des ● magritte du ● cinéma Projections des films primés

Centres culturels et cinémas de proximité à Bruxelles et en Wallonie

Les films lauréats des Magritte du Cinéma 2025 en tournée après la Cérémonie du 22 février

Plongez au cœur du cinéma belge francophone en (re)découvrant les films récompensés aux Magritte du Cinéma dans les salles du réseau La Quadrature du Cercle : centres culturels, cinémas Art et Essai, ciné-clubs mais aussi des cafés, des restos, des écoles et des associations œuvrant à toucher des publics ayant un accès limité au cinéma (en centre hospitalier et centres fermés par exemple).

Au programme : projections grand format, rencontres avec les équipes des films, expositions photos exclusives « Les coulisses des Magritte du Cinéma » et ambiance festive ! Un coup de projecteur spécial sera braqué sur les Premiers films pour soutenir les jeunes cinéastes du pays.

Ne manquez pas cette occasion de célébrer le cinéma belge dans une atmosphère conviviale, et de favoriser les échanges entre professionnels et grand public.

Comme chaque année, la Tournée des Magritte du Cinéma fera escale à Bruxelles et en Wallonie, dans une vingtaine de villes du pays :

Andenne, Antoing, Berchem-Sainte-Agathe, Braine-l'Alleud, Charleroi, Dinant, Durbuy, Eghezée, Havelange, Hotton, Huy, Incourt, Iltre, Ixelles, la Roche-en-Ardenne, Marche-en-Famenne, Nivelles, Perwez, Saint-Gilles, Seraing, Sprimont, Tournai, Tubize, Watermael-Boitsfort, Welkenraedt, Woluwé-Saint-Pierre... (liste non-exhaustive).

Le programme complet des séances sera disponible après la Cérémonie sur www.latourneedesmagritteducinema.be

Contacts :

La Quadrature du Cercle asbl

Coordinatrice : Valérie Vanden Hove 0486 982 645 - info@laquadratureducercle.be - www.laquadratureducercle.be

Attachée de presse : Isabelle Fagot 0498 110 882 - isa.fagot@gmail.com

La Quadrature du Cercle réunit une bonne cinquantaine de programmateurs cinéma du secteur non-marchand en FW-B, chacun apportant sa singularité à un réseau dynamique et créatif. Des centres culturels, aux cinémas de proximité, en passant par des structures nomades et des ciné-clubs, les membres du réseau partagent une passion commune pour le cinéma et une volonté de le rendre accessible à tous les publics. www.laquadratureducercle.be

Film de présentation du réseau : <https://vimeo.com/758737819>

LES PARTENAIRES

L'Académie André Delvaux tient à remercier tout particulièrement l'ensemble des partenaires pour leur soutien et leur investissement dans la Cérémonie des Magritte du Cinéma, à travers laquelle ils contribuent largement au rayonnement du cinéma belge et de ses nombreux talents.

Le vestiaire des Magritte du Cinéma

PAR DELPHINE DUMOULIN ET DIDIER VERVAEREN

Dans sa préoccupation de mise en lumière de l'excellence belge, toutes disciplines artistiques confondues, l'Académie André Delvaux est très heureuse de pouvoir collaborer, au niveau du stylisme, depuis plusieurs années avec Delphine Dumoulin et Didier Vervaeren, deux experts incontestés dans ce domaine. Tous deux assureront, cette année encore, la coordination du vestiaire pour les personnalités venant remettre un prix lors de la 14^{ème} Cérémonie des Magritte du Cinéma, ainsi que pour les nominés et nominées dans les catégories « Meilleur acteur » et « Meilleure actrice ».



Grâce à eux, ces personnalités bénéficieront de tenues créées par de prestigieux noms de la mode internationale, dont de nombreuses grandes maisons belges : A/MG Suits, Anita, Annemie Verbeke, AFVandevorst, Atelier NA, Boudoir Clandestin, Bronx & Banco, By Malène Birger, Café Costume, Carine Gilson, Cédric Charlier, Céline Daoûst, Chantelle, Christian Louboutin, Christian Wijnants, DeGreef, Delvaux, Dior, Diane Von Furstenberg, Elvis Pompilio, Elisabetta Franchi, Eres, Façon Jacquemin, JAGG'S, Falke, Filles à Papa, Floris van Bommel, Guess, Hermès, Hervé Leger, Hugo Boss, Isabelle Lenfant, Jewels Fabienne Kriwin, Johanne Riss, Jean-Paul Knott, La Cambre Mode, Levi's, Lolo, Martin Margiella, Max Mara, Melissa Kandiyoti, Monsieur Maison, Mosaert, Natan, Olivia Hainaut, O'ren, & Other Stories, Patrizia Pepe, Paule K, Paul Smith, Sarenza, Scabal, Stand, Stijn Helsen, Stéphanie Renoma, Ted Baker, Use, Yves Saint Laurent, Walter van Beirendonck, Weekday, Wolfers...

AVEC LE SOUTIEN DE



LES PARTENAIRES FONDATEURS



LES PARTENAIRES DIFFUSEURS



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



LES PARTENAIRES OFFICIELS



LES PARTENAIRES TECHNIQUES



LES PARTENAIRES MISE EN BEAUTÉ



Les amis des Magritte du Cinéma



LE RÈGLEMENT DE LA 14^{ÈME} ÉDITION

INTRODUCTION

L'Académie André Delvaux (d'après le nom du cinéaste belge André Delvaux) rassemble les professionnel·les du cinéma belge au sein de l'ASBL Académie André Delvaux, qui est composée de membres effectifs (représentant·es des associations professionnelles d'auteur·ices, de producteur·ices et de comédien·nes, notamment), de membres adhérent·es (tous·tes les professionnel·les souhaitant intégrer l'Académie et répondant aux conditions détaillées dans les statuts et le présent règlement) et ouverte à des membres sympathisant·es (professionnel·les étrangers, répondant aux conditions définies par le présent règlement, souhaitant soutenir l'Académie André Delvaux et recevoir un accès vers les films éligibles des Magritte du Cinéma et participer au vote). Elle est administrée par un Conseil d'Administration désigné par les membres effectifs composant l'Assemblée Générale.

L'Académie André Delvaux a notamment pour but de récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma belge francophone en leur conférant chaque année un trophée appelé « Magritte » (d'après le nom du peintre belge René Magritte), pour encourager la création cinématographique et attirer sur elle l'attention du public.

Les « Magritte » sont attribués annuellement, au cours du premier trimestre, à l'issue d'un vote des membres adhérent·es de l'Académie André Delvaux. Ils sont remis au cours d'une cérémonie diffusée par la RTBF.

L'ACADÉMIE ANDRÉ DELVAUX - DEVENIR MEMBRE

Article 1

Peuvent devenir membres adhérent·es de l'Académie André Delvaux et voter pour la 13^e édition des Magritte du Cinéma tous·tes les professionnel·les du cinéma belge – de nationalité belge ou ayant leur domicile en Belgique depuis au moins 5 ans, ou ayant eu leur domicile en Belgique depuis un minimum de 15 ans – qui en font expressément la demande par écrit, entre la date d'ouverture des inscriptions (mi-novembre 2023) et la date de clôture (10 janvier 2024), au moyen du formulaire ad hoc disponible sur le site internet de l'Académie et qui répondent aux conditions définies dans au moins un des 5 points suivants :

1. Les membres régulièrement inscrits et en ordre de cotisation lors de l'édition précédente des Magritte du Cinéma.
2. Les personnes ayant contribué, dans les cinq ans précédant leur demande d'admission à au moins un film de long ou de court métrage soutenu par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles (CCA), ou par Wallimage ou Screen.Brussels, ou à un film reconnu comme belge d'expression française par le CCA, ou une série belge francophone ; et relevant d'au moins une des catégories suivantes :
 - Les acteur·ices, réalisateur·ices, auteur·ices (scénaristes, coscénaristes, collaborateur·ices aux scénarios ou dialoguistes), compositeur·ices ou technicien·nes ayant contribué au(x) dit(s) film(s) dans des postes repris au générique ;
 - Le personnel des sociétés de production de films ayant participé en qualité de producteur·ices délégué·es ou de coproducteur·ices à la production de ce(s) film(s).
3. Les personnes relevant d'une des catégories suivantes :
 - Le personnel des sociétés de distribution actives dans la distribution de films de longs métrages dans les salles de cinéma ;
 - Le personnel de salles de cinéma ou de plateformes VOD situées sur le territoire belge ;
 - Le personnel des entreprises de prestation technique actives en Belgique ;
 - Le personnel des organes de subsidiarité (notamment le CCA, Wallimage, Screen.Brussels et le VAF) contribuant au financement du cinéma belge ;
 - Les personnes en charge de la coproduction de fictions et de documentaires chez les éditeurs de télévision belges ;
 - Le personnel des ateliers d'accueil et des ateliers de production reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - Les responsables et les professeurs des écoles belges de cinéma et de leurs ateliers ;
 - Les étudiant·es des écoles belges en cinéma, dans une filière artistique (en ce compris les comédiens en art dramatique) ou technique.
 - Les responsables des centres de ressources en éducation aux médias développant des activités en rapport avec le cinéma et les personnes en charge de l'éducation au cinéma au sein de ces structures ;
 - Les personnes en charge des bureaux de tournage situés en Belgique ;
 - Les organisateur·ices et équipes des festivals se déroulant en Belgique ;
 - Les attaché·es de presse indépendant·es ou responsables d'un département presse dans une société de distribution travaillant à la promotion des films sur le territoire belge ;
 - Les responsables et les programmeur·ices cinéma de centres culturels (ou autre lieu programmant régulièrement des films) situés en Belgique ;

- Le personnel d'antennes belges de sociétés de gestion collective de droits dans les domaines audiovisuels ;
 - Le personnel de sociétés agréées pour la levée de fonds tax shelter pour le cinéma ;
 - Les gérant·es de société de casting ;
 - Le personnel d'associations professionnelles belges œuvrant pour le cinéma
 - Les journalistes membres d'une association de critiques de cinéma
4. Les personnes ayant fait l'objet d'une nomination lors d'une édition précédente des Magritte du Cinéma ;
 5. Les personnes invitées par le Conseil d'Administration de l'association à devenir membres adhérent·es de l'Académie.

Le Conseil d'Administration de l'ASBL peut en effet décider d'inviter directement des personnes, rentrant ou non dans les critères exposés aux points 1, 2 et 3, à devenir membres adhérent·es de l'Académie. Pour confirmer leur intérêt, ces personnes devront compléter sur le site de l'Académie un bulletin d'adhésion à retourner à l'association.

En cas de doute sur l'éligibilité d'un membre, la décision finale d'admettre ou non la candidature revient au Bureau.

Sa décision sera souveraine et ne devra pas être motivée.

Article 2

Toute personne belge (ou ayant son domicile en Belgique depuis au moins 5 ans, ou ayant eu son domicile en Belgique depuis un minimum de 15 ans) qui travaille dans un domaine lié au cinéma mais ne rentre pas dans les conditions énoncées à l'Article 1, de même que toute personnalité belge, active dans un autre domaine mais désireuse de rentrer dans l'Académie peut adresser une demande écrite d'adhésion à l'Académie, dont le Bureau de l'ASBL évaluera la pertinence.

Sa décision sera souveraine et ne devra pas être motivée.

Article 3

CChaque membre adhérent·e de l'Académie s'acquitte d'une cotisation annuelle à l'ASBL Académie André Delvaux. Le montant de la cotisation est fixé pour la période 2023 – 2024 (édition 2024 des Magritte du Cinéma) à 30 euros TVA comprise et donne droit à un accès aux films de l'édition en cours que les ayants droit auront autorisés à rendre disponibles pour les votant·es de l'Académie André Delvaux.

Pour les membres adhérent·es pouvant justifier de revenus modestes (BIM ou pensionné·es), une réduction est applicable sur le montant de la cotisation, qui est dès lors fixé à 15 euros TVA, comprise. Une attestation justifiant la demande sera demandée.

Pour les membres adhérent·es appartenant à la catégorie « étudiant·e en école de cinéma », une réduction est applicable sur le montant de la cotisation, qui est dès lors fixé à 10 euros, TVA comprise. Une preuve d'inscription dans l'école sera demandée.

Les membres adhérent·es bénéficient des activités de l'Académie, y participent en se conformant aux statuts et règlements et sont en règle de cotisation. Les membres adhérent·es ne participent pas aux assemblées générales.

Être membre adhérent·e ne donne pas automatiquement droit à une place lors de la Cérémonie des Magritte du Cinéma, ni à la Soirée qui suit la Cérémonie.

Une fois par an, l'Académie peut convier les membres adhérent·es à une rencontre avec le Conseil d'Administration de l'ASBL, pour un dialogue sur les éditions passées et à venir. Cette rencontre est intitulée « Ceci n'est pas une Assemblée Générale des Magritte du Cinéma » ou « Non-AG des Magritte du Cinéma ».

Article 4

Peuvent devenir membres sympathisant·es de l'Académie André Delvaux et recevoir un accès aux films de l'édition en cours, les professionnel·les du cinéma étrangers qui en font la demande expresse via le site internet de l'Académie et dont le Bureau estime que la candidature est pertinente.

Sa décision est souveraine et ne doit pas être motivée.

Chaque membre sympathisant·e dont la candidature est acceptée s'acquitte d'une cotisation annuelle à l'ASBL Académie André Delvaux. Le montant de la cotisation est fixé pour la période 2023-2024 (édition 2024 des Magritte du Cinéma) à 100 euros TVA comprise.

Être membre sympathisant·e ne donne pas automatiquement droit à une place lors de la Cérémonie des Magritte du Cinéma, ni à la Soirée qui suit la Cérémonie.

Depuis 2023, les membres sympathisant·es peuvent exercer un droit de vote lors des deux tours de chaque édition.

Article 5

Tout·e membre de l'Académie qui n'a pas payé sa cotisation annuelle à la date requise ne recevra pas l'accès au vote de l'édition en cours, ni les divers documents écrits et audiovisuels édités par l'Académie pour faciliter ce vote, et ne participera pas au dit vote.

Article 6

Afin de leur permettre de prendre part aux activités de l'Académie et notamment au vote pour l'attribution des « Magritte », les membres sont invités à tenir l'Académie informée par écrit (idéalement par email ou corrigeant directement les données encodées par le biais du formulaire ad hoc) de tout changement d'adresse de courriel ou d'adresse postale.

Article 7

Dans le cadre des activités de l'Académie et notamment de l'organisation du vote pour l'attribution des « Magritte », certaines informations concernant les membres de l'Académie font l'objet d'un traitement automatisé.

Les coordonnées des membres régulièrement inscrites à l'Académie ne peuvent être communiquées à aucun tiers, y compris à un membre de l'Académie. La liste des membres de l'Académie n'est pas publique. Par exception à cette règle, la liste des membres et leurs coordonnées pourront être communiquées par l'ASBL, dans le cadre de la réalisation des activités de l'Académie, aux seules entreprises avec qui l'Académie aura concédé par contrat écrit l'exécution de certaines tâches impliquant de disposer de cette liste pour mener à bien lesdites tâches. Les entreprises concernées devront dans ce cas signer une clause de confidentialité spécifique à ces informations, et mettre en place dans la mesure du possible des systèmes tampons pour l'utilisation effective des informations contenues dans cette liste.

Les membres de l'Académie souhaitant démissionner de l'Académie doivent en faire la demande écrite adressée au Conseil d'Administration de l'ASBL. La démission n'implique pas de remboursement de la cotisation.

Article 8

Tout membre de l'Académie définitivement condamné-e par la justice belge pour avoir participé à une action de piraterie audiovisuelle à partir des copies de films remises chaque année dans le cadre de l'organisation du vote sera immédiatement radié-e de l'Académie.

LES MAGRITTE DU CINÉMA - DÉROULEMENT

Article 9

L'Académie vote chaque année pour l'attribution d'un « Magritte » dans chacune des différentes catégories suivantes :

- Meilleur film,
- Meilleure réalisation,
- Meilleur premier film,
- Meilleur film flamand,
- Meilleur film étranger en coproduction,
- Meilleur scénario original ou adaptation,
- Meilleure actrice,
- Meilleur acteur,
- Meilleure actrice dans un second rôle,
- Meilleur acteur dans un second rôle,
- Meilleur espoir féminin,
- Meilleur espoir masculin,
- Meilleure image,
- Meilleur son,
- Meilleurs décors,
- Meilleurs costumes,
- Meilleure musique originale,
- Meilleur montage,
- Meilleur documentaire,
- Meilleur court métrage de fiction,
- Meilleur court métrage d'animation,
- Meilleur court métrage documentaire.

Article 10

Des « Magritte d'Honneur » peuvent être décernés chaque année sur décision du Conseil d'Administration de l'ASBL.

Ces Prix ne sont pas soumis au vote de l'Académie.

Article 11

A) Sont admis à concourir pour l'attribution du « Magritte du Meilleur film » tous les films de long et moyen métrage (de plus de 40 minutes) majoritaires belges (c'est-à-dire dont au moins une des réalisatrice est belge ou réside en Belgique depuis au moins 5 ans ou a résidé en Belgique pendant au moins 15 ans) qu'il s'agisse de fiction ou d'animation.

Pour pouvoir concourir, ces films doivent avoir bénéficié d'une reconnaissance de nationalité belge délivrée par le CCA ou avoir obtenu une autorisation du Conseil d'Administration de l'ASBL permettant de déroger à ce principe.

Ils doivent être sortis en salle entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023 inclus et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine à raison d'au minimum une séance quotidienne dans au moins une salle de cinéma située en Belgique. En dérogation à cette exigence d'une séance quotidienne minimum, le Conseil d'Administration de l'ASBL peut rendre éligible des films ayant fait

l'objet d'une exploitation commerciale en Belgique dans la période d'éligibilité fixée, à condition qu'un minimum de 7 séances ait bien été atteint.

Des demandes de dérogations exceptionnelles peuvent être adressées au CA pour les cas de films majoritaires (initiés en FWB), aidés par un pouvoir public (Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Wallimage, Screen. Brussels), qui ne rempliraient ni la condition de sortie en salle, ni le minimum de 7 séances, mais auraient été diffusés publiquement par un autre canal de diffusion (sortie VOD, diffusion télé, séances en festival, ...) pendant la période d'éligibilité.

B) Sont admis à concourir pour l'attribution du « Magritte du Meilleur premier film », l'ensemble des premiers films de réalisatrice éligibles pour le « Magritte du Meilleur film ». Par « premier film », on entend : le premier long ou moyen métrage de fiction ou d'animation de la carrière d'un réalisateur ou d'une réalisatrice. En cas de coréalisation, le film ne peut concourir dans la catégorie « Magritte du Premier film » que s'il s'agit du premier long ou moyen métrage de fiction ou d'animation de l'ensemble des coréalisateurs ou coréalisatrices.

C) Sont admis à concourir pour le « Magritte du Meilleur film flamand », tous les films de long ou moyen métrage (de plus de 40 minutes) majoritaires flamands, qu'il s'agisse de fiction ou d'animation. Ils doivent être sortis en salle entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 inclus, disposer d'une version sous-titrée, ou doublée, en français et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine à raison d'au minimum une séance quotidienne dans au moins une salle de cinéma située en Belgique. En dérogation à cette exigence d'une séance quotidienne minimum, le Conseil d'Administration de l'ASBL peut rendre éligible des films ayant fait l'objet d'une exploitation commerciale en Belgique dans la période d'éligibilité fixée, à condition qu'un minimum de 7 séances ait bien été atteint.

D) Sont admis à concourir pour le « Magritte du Meilleur film étranger en coproduction », les films de long métrage et de moyen métrage (de plus de 40 minutes), qu'il s'agisse de fiction ou d'animation, ne remplissant pas les conditions visées aux paragraphes A) ou C) du présent article, ci-dessus, mais ayant néanmoins obtenu une reconnaissance de nationalité belge délivrée par le CCA.

Ils doivent être sortis en salle entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 inclus et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine à raison d'au minimum une séance quotidienne dans au moins une salle de cinéma située en Belgique. En dérogation à cette exigence d'une séance quotidienne minimum, le Conseil d'Administration de l'ASBL peut rendre éligible des films ayant fait l'objet d'une exploitation commerciale en Belgique dans la période d'éligibilité fixée, à condition qu'un minimum de 7 séances ait bien été atteint.

E) Sont admis à concourir pour le « Magritte du Meilleur court métrage de fiction » les films de fiction qui répondent à l'ensemble des conditions suivantes :

- Films majoritaires belges (c'est à dire dont au moins une des réalisatrice est belge ou réside en Belgique depuis au moins 5 ans ou a résidé en Belgique pendant au moins 15 ans)
- Produits par un producteur-ice ou une structure de production (école, asbl, atelier ou société de production) dont le siège social (ou la résidence) est situé sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Ayant une durée minimale de 4 minutes et maximale de 40 minutes
- Ayant été sélectionnés dans au moins un des festivals belges ou étrangers considérés comme importants en matière de court métrage s'étant tenu ou se tenant entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023 et dont la liste est élaborée par le Conseil d'Administration de l'ASBL.

En raison du nombre très important de films rentrant dans les conditions d'éligibilité de cette catégorie, une sélection de 10 courts métrages (ce nombre de 10 films est une recommandation du CA) sera effectuée par le comité de sélection des courts métrages de fiction de l'Académie préalablement au premier tour des votes des membres de l'Académie.

Le comité de sélection des courts métrages de fiction est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage de fiction.

La liste des courts métrages de fiction sélectionnés est approuvée par le Conseil d'Administration de l'ASBL, qui peut éventuellement la compléter en octroyant des invitations exceptionnelles pour des films ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus mais qui auraient néanmoins fait l'objet d'une carrière remarquable.

F) Sont admis à concourir pour le « Magritte du Meilleur court métrage d'animation » les films d'animation qui répondent à l'ensemble des conditions suivantes :

- Films majoritaires belges (c'est à dire dont au moins une des réalisatrice est belge ou réside en Belgique depuis au moins 5 ans ou a résidé en Belgique pendant au moins 15 ans)
- Produits par un-e producteur-ice ou une structure de production (école, asbl, atelier ou société de production) dont le siège social (ou la résidence) est situé sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Ayant une durée maximale de 40 minutes
- Ayant été sélectionnés dans au moins un des festivals belges ou étrangers considérés comme importants en matière de court métrage s'étant tenu ou se tenant entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023 et dont la liste est élaborée par le Conseil d'Administration de l'ASBL.

En raison du nombre très important de films rentrant dans les conditions d'éligibilité de cette catégorie, une sélection de 10 courts métrages (ce nombre de 10 films est une recommandation du CA) sera effectuée par le comité de sélection des courts métrages d'animation de l'Académie préalablement au premier tour des votes des membres de l'Académie.

Le comité de sélection des courts métrages d'animation est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage d'animation. La liste des courts métrages sélectionnés est approuvée par le Conseil d'Administration de l'ASBL, qui peut éventuellement la compléter en octroyant des invitations exceptionnelles pour des films ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus mais qui auraient néanmoins fait l'objet d'une carrière remarquable.

G) Sont admis à concourir pour le « Magritte du Meilleur documentaire », les longs métrages documentaires qui répondent à l'ensemble des conditions suivantes :

- Films majoritaires belges (c'est à dire dont au moins l'une des réalisateur-ices est belge ou réside en Belgique depuis au moins 5 ans ou a résidé en Belgique pendant au moins 15 ans)
- Produits par un producteur-ice ou une structure de production (école, asbl, atelier ou société de production) dont le siège social (ou la résidence) est situé sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Ayant une durée minimale de 40 minutes
- Répondant au moins à l'une des conditions suivantes :
 - Ayant été sélectionnés dans au moins un des festivals belges ou étrangers considérés comme importants en matière de documentaire s'étant tenu ou se tenant entre le 1er novembre 2022 et le 31 octobre 2023, dont la liste est élaborée par le Conseil d'Administration de l'ASBL.
 - Ou ayant fait l'objet d'une exploitation en salles de cinéma (ou centres culturels), entre le 1er novembre 2022 et le 31 octobre 2023, d'au minimum 10 séances (payantes ou gratuites) sur une période de maximum de 6 mois.
 - Ayant fait l'objet d'une démarche d'inscription auprès de l'Académie.

Si le Conseil d'Administration de l'ASBL l'estime nécessaire (en raison du nombre trop important de films inscrits), une sélection de films sera effectuée, à la demande du Conseil d'Administration de l'ASBL, qui en fixe également le nombre, par le comité de sélection des documentaires de l'Académie préalablement au premier tour des votes des membres de l'Académie.

Le comité de sélection des documentaires est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films documentaires.

Pour la 13^e édition, le Conseil d'Administration préconise une sélection de 15 films en vue du premier tour.

La liste des documentaires sélectionnés est approuvée par le Conseil d'Administration de l'ASBL, qui peut éventuellement la compléter en octroyant des invitations exceptionnelles pour des films ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus mais qui auraient néanmoins fait l'objet d'une carrière remarquable.

H) Sont admis à concourir pour le « Magritte du Meilleur court métrage documentaire » les films documentaires qui répondent à l'ensemble des conditions suivantes :

- Films majoritaires belges (c'est-à-dire dont au moins un-e des réalisateur-ices est belge ou réside en Belgique depuis au moins 5 ans ou a résidé en Belgique pendant au moins 15 ans.
- Produits par un-e producteur-ice ou une structure de production (école, asbl, atelier ou société de production) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Dont la durée est de moins de 40 minutes
- Ayant été sélectionnés dans au moins un des festivals belges ou étrangers considérés comme importants en matière de court métrage s'étant ouvert entre le 1er novembre 2022 et le 31 octobre 2023 et dont la liste est élaborée par le Conseil d'Administration de l'ASBL.
- Ayant fait l'objet d'une démarche d'inscription auprès de l'Académie.

Si le Conseil d'Administration de l'ASBL l'estime nécessaire (en raison du nombre trop important de films inscrits), une sélection de films sera effectuée, à la demande du Conseil d'Administration de l'ASBL, qui en fixe également le nombre, par le comité de sélection des documentaires de l'Académie préalablement au premier tour des votes des membres de l'Académie.

Le comité de sélection des documentaires est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de documentaire.

Pour la 13^e édition, le Conseil d'Administration préconise une sélection de 10 films en vue du premier tour.

La liste des documentaires sélectionnés est approuvée par le Conseil d'Administration de l'ASBL, qui peut éventuellement la compléter en octroyant des invitations exceptionnelles pour des films ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus mais qui auraient néanmoins fait l'objet d'une carrière remarquable.

I) Pour les « Magritte » attribués à des personnes physiques, seules sont admises à concourir, les personnes ayant la nationalité belge (ou ayant leur domicile en Belgique depuis au moins 5 ans ou ayant eu leur domicile en Belgique pendant un minimum de 15 ans) et ayant contribué, en tant que cheffe de poste dans au moins l'une des catégories définies à l'article 9, à la réalisation d'un film admis à concourir pour le « Magritte du Meilleur film », le « Magritte du Meilleur film étranger en coproduction » ou encore pour le « Magritte du Meilleur film flamand » à condition que ce film flamand soit coproduit par une société dont le siège social est situé sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ait bénéficié d'une aide à la production émanant du CCA et/ou de Wallimage et/ou de Screen.Brussels.

Pour les « Magritte de la Meilleure image », « Magritte du Meilleur son », « Magritte du Meilleur montage » et « Magritte de la Meilleure musique originale », les technicien-nes des films concourant dans la catégorie « Magritte du Meilleur documentaire » sont également éligibles.

Une exception à l'obligation de nationalité ou de résidence belge s'applique pour les personnes ayant collaboré, dans le cadre d'un film éligible de l'édition, avec des Belges ou résident-es belges dans des fonctions éligibles. Seuls les collaborateur-ices crédité-es au générique comme réalisateur-ices, scénaristes ou cheffes de poste, dans des fonctions éligibles aux Magritte du Cinéma sont susceptibles de profiter de cette exception, et à la condition expresse que la catégorie en question soit rendue éligible par la présence d'au moins une personne répondant aux conditions de résidence ou nationalité du présent règlement.

J) Par exception aux conditions énoncées au point I du présent article, seules sont admises à concourir pour le « Magritte de la Meilleure réalisation » les réalisateur-ices des films répondant aux conditions d'éligibilité dans la catégorie « Magritte du Meilleur film ». En cas de coréalisation du film, une exception est faite à l'obligation de nationalité ou de résidence belge pour le/la coréalisateur-ice qui ne remplirait pas les conditions énoncées au premier paragraphe du point I.

K) Pour les catégories « Magritte du Meilleur acteur », « Magritte de la Meilleure actrice », « Magritte du Meilleur acteur dans un second rôle », « Magritte de la Meilleure actrice dans un second rôle », « Magritte du Meilleur espoir masculin » et « Magritte du Meilleur espoir féminin », le Conseil d'Administration de l'ASBL peut, en dérogation au point I du présent article, rendre éligibles les prestations d'acteurs ou d'actrices belges dans des longs métrages de fiction ne répondant à aucune des conditions d'éligibilité définies aux points A, C ou D mais ayant fait l'objet, entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 inclus, d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine à raison d'au minimum une séance quotidienne dans au moins une salle de cinéma située en Belgique.

L) Pour déterminer les personnes qui rentrent dans les catégories « Magritte du Meilleur espoir masculin » et « Magritte du Meilleur espoir féminin », l'Académie prend l'avis des sociétés de production concernées et élabore ensuite une liste jugée pertinente et cohérente à la fois sur base de l'expérience des acteurs et actrices concernées, de la longueur de leur carrière passée, de leurs éventuelles précédentes apparitions comme personnes éligibles, nommées ou lauréates dans les éditions précédentes des Magritte du Cinéma et de leur âge.

De manière générale, la constitution de cette liste s'appuie notamment sur les critères suivants :

- Un ou une lauréat-e dans l'une de ces deux catégories n'est plus susceptible de concourir dans ces catégories lors des éditions suivantes des Magritte du Cinéma (mais bien dans les autres catégories récompensant les acteurs et actrices).
- La présence d'un acteur ou d'une actrice dans l'une de ces catégories au premier tour de vote n'empêche pas de concourir, en parallèle, pour le même rôle dans une autre catégorie récompensant les acteurs ou les actrices. Au deuxième tour de vote (comme précisé à l'article 15), cette situation n'est en revanche plus possible. Par ailleurs, pour les adolescent-es repris-es comme « espoirs » pour des rôles qui ne sont pas des premiers rôles, il est d'usage de ne les faire concourir, dès le premier tour, que dans les catégories « espoirs ».
- Les enfants de moins de 12 ans au moment du tournage des films ne sont, en principe, pas autorisés à concourir aux Magritte du Cinéma. Néanmoins, pour des rôles importants d'enfants ayant presque atteint l'âge de 12 ans et dont ce n'est pas l'unique expérience de jeu dans une œuvre audiovisuelle, des dérogations peuvent être demandées par la maison de production, l'agent, un parent ou un-e responsable légale de l'enfant, pour peu que l'enfant et ses parents ou responsables légaux aient donné leur autorisation à cette demande. Le Conseil d'Administration peut également, d'initiative, proposer une dérogation (à discuter avec des personnes en lien avec l'enfant) dans les cas qui lui semblent les plus justifiés. Les demandes de dérogation sont examinées soit en Conseil d'Administration, soit par le Bureau de l'Académie. La décision de l'Académie est souveraine et ne doit pas être justifiée. En cas de dérogation accordée à un enfant qui avait moins de 12 ans au moment du tournage d'un film de l'édition, cet enfant n'est toutefois rendu éligible, dès le premier tour des votes, que dans une catégorie « espoir » et non dans les catégories « Meilleur acteur » ou « Meilleure actrice » ou « Meilleur acteur dans un second rôle » ou « Meilleure actrice dans un second rôle », qui sont réservées aux comédien-nes plus âgées ou expérimentées. La liste établie est validée par le Conseil d'Administration de l'ASBL.

M) Pour le « Magritte du Meilleur scénario original ou adaptation », sont admises à concourir les personnes rentrant dans les conditions énoncées au point I du présent article et créditées au générique comme scénaristes.

N) Pour le « Magritte de la Meilleure image », sont admises à concourir les personnes rentrant dans les conditions énoncées au point I du présent article et créditées au générique au poste de directeur-ice de la photographie.

O) Pour le « Magritte du Meilleur son », sont admises à concourir les personnes rentrant dans les conditions énoncées au point I du présent article et créditées au générique dans l'un des postes suivants : ingénieur-se du son, monteur-se son, mixeur-se son ou bruiteur-se.

Les bruiteurs ou les bruiteuses de nationalité belge (ou assimilée comme tel-le-s) sont éligibles dans la catégorie « Magritte du Meilleur son », à condition qu'au moins un-e cheffe de poste de l'équipe son (parmi les postes éligibles cités au paragraphe ci-dessus, à savoir : mixeur.se, ingénieur.se du son et/ou monteur.se) soit de nationalité belge (ou assimilée).

P) Pour l'attribution du « Magritte de la Meilleure musique », sont admises à concourir les personnes rentrant dans les conditions énoncées au point I du présent article et créditées au générique au poste de compositeur/ compositrice.

Article 12

Dans l'hypothèse où les conditions définies ci-dessus ne permettraient pas de rassembler suffisamment de personnes ou de films éligibles dans une catégorie de prix, le Conseil d'Administration de l'ASBL se réserve le droit d'annuler le premier tour de vote dans cette catégorie, voire les deux tours et la remise du prix correspondant, ou de réduire le nombre de nominations dans cette catégorie.

Article 13

À l'exception du ou des « Magritte d'Honneur », les « Magritte » sont attribués par un vote secret des membres de l'Académie. Ce vote se déroule en deux tours, exclusivement sur internet. L'ASBL pourra décider de confier l'exécution des procédures de saisie, de transmission et de dépouillement des votes, en totalité ou en partie, à une entreprise spécialisée. Dans ce cas, le choix de cette entreprise devra être validé en temps utile par le Conseil d'Administration.

Le premier tour du vote détermine les « nominations », c'est-à-dire les personnes ou les films ayant obtenu, sous réserve des dispositions de l'article 15, le plus grand nombre de suffrages. Les nominations sont au nombre de 3 au minimum. L'ASBL peut décider à l'issue du premier tour de vote d'augmenter le nombre de nominations dans une ou plusieurs catégories.

Au premier et au second tour de vote, toutes les membres professionnelles de l'Académie en ordre de cotisation peuvent voter dans chaque catégorie soumise au vote.

Dans une optique d'ouverture et d'intégration de public dans les Magritte du Cinéma, l'Académie peut, avec tout partenaire intéressé, recruter un certain nombre de cinéphiles non professionnels qui accéderont au matériel de visionnement des films ainsi qu'au vote. Ces « votantes cinéphiles » n'ont pas le statut de membre adhérent de l'Académie et n'ont accès qu'au 2e tour des votes, ce qui limite le nombre de films à voir pour voter en connaissance de cause.

Lors du premier tour des votes, les votantes peuvent exprimer jusqu'à 3 choix par catégorie. Lors du deuxième tour, le choix est limité à un vote maximum par catégorie. Les votantes n'ont pas l'obligation de se prononcer sur l'ensemble des catégories.

Le vote final détermine, parmi les films et les personnes ayant obtenu une nomination à l'issue du premier tour, celui, celle ou ceux qui, obtenant le plus grand nombre de voix, se verra/verront attribuer le « Magritte ».

Les « Magritte d'Honneur » sont attribués sur décision du Conseil d'Administration de l'ASBL.

Article 14

Les bulletins de vote pour le premier tour, dit également « vote des nominations », comprennent la liste des films et des personnes éligibles dans chaque catégorie.

Les informations nécessaires à la réalisation de ces bulletins de vote sont collectées par l'ASBL auprès des sociétés de production des films concernés.

L'ASBL se réserve le droit de corriger, quand elle l'estime nécessaire, les informations ou suggestions de catégorisation envoyées par les sociétés de production mais ne peut être tenue pour responsable des titres ou noms de personnes qui ne lui auraient pas été communiqués, ni de toute autre omission ou erreur figurant dans ces bulletins.

L'ASBL prévient par courriel l'ensemble des membres de l'Académie de la mise en ligne des bulletins de vote.

Article 15

Au second tour, nul ne peut faire l'objet de plus d'une nomination par catégorie. Une personne qui fait l'objet de nominations pour plusieurs films ne peut concourir, pour le vote final, que pour le film pour lequel il ou elle aura obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Les personnes nominées dans le cadre de nominations groupées (c'est-à-dire : plusieurs personnes nominées ensemble pour un même film dans une même catégorie) font exception à cette règle, sauf dans les cas où c'est exactement le même groupe de personnes qui se retrouve nommé plusieurs fois dans la catégorie prise en compte pour des films différents.

Pour les catégories « Magritte du Meilleur acteur », « Magritte de la Meilleure actrice », « Magritte du Meilleur acteur dans un second rôle », « Magritte de la Meilleure actrice dans un second rôle », « Magritte du Meilleur espoir masculin » et « Magritte du Meilleur espoir féminin », nul ne peut faire l'objet d'une nomination dans plusieurs catégories pour un même rôle. Le cas échéant, seule la nomination dans la catégorie pour laquelle la personne aura obtenu le plus grand nombre de voix à l'issue du premier tour des votes sera conservée.

Article 16

Un seul trophée est attribué dans chaque catégorie, en récompense de chaque lauréat ou groupe de lauréats.

En cas d'ex-aequo dans une catégorie (soit le cas où des personnes ou groupes de personnes nominées pour des prestations dans des films ou des rôles différents arrivent en tête de la catégorie avec exactement le même nombre de voix), l'Académie se charge, après la divulgation des résultats dans le cadre de la Cérémonie des Magritte du Cinéma, de la production d'un (ou plusieurs) trophée supplémentaire, afin que chaque lauréat ou groupe de lauréats puisse bénéficier du sien.

Article 17

Le « Magritte du Meilleur film » est remis au(x) producteur-ice(s) belge(s) du film.

Le « Magritte du Meilleur film étranger en coproduction » est remis au(x) producteur-ice(s) appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les « Magritte du Meilleur premier film », « Magritte du Meilleur film flamand », « Magritte du Meilleur documentaire », « Magritte du Meilleur court métrage de fiction », « Magritte du Meilleur court métrage d'animation » et « Magritte du Meilleur court métrage documentaire » sont remis aux réalisateurs ou réalisatrices des films concernés.

INFOS PRATIQUES

Chaque Cérémonie nationale a son histoire, ses propres terminologie et fonctionnement. Voici un récapitulatif pour bien maîtriser les Magritte du Cinéma.

A PROPOS DE L'ACADÉMIE ANDRÉ DELVAUX ET DES MAGRITTE DU CINÉMA

• **L'Académie André Delvaux** : asbl dont l'objectif est de mettre en valeur le cinéma belge, notamment via l'organisation de la Cérémonie des Magritte du Cinéma. Les membres de l'Académie sont des professionnel·les issu·es du monde du cinéma, ou des étudiant·es en audiovisuel, cinéma ou en école de théâtre. Ils sont près de 800 à la date de la conférence de presse.

- ▼ L'abréviation est « Académie », mais pas « Académie Delvaux » (les homonymes sont nombreux !).
- ▼ L'asbl porte le nom d'un de nos plus grands réalisateurs belges, André Delvaux. A ne pas confondre avec le peintre Paul Delvaux.

• **Les Magritte du Cinéma** : il s'agit de la Cérémonie au cours de laquelle des récompenses cinématographiques, à savoir les trophées appelés Magritte, sont remises aux talents et films éligibles du cinéma belge sur base des votes des membres de l'Académie. Le vote s'organise en deux tours. Le premier tour permet de désigner les nominé·es et le second, les lauréat·es.

- ▼ L'expression « Magritte du Cinéma » s'écrit avec un M majuscule et un C majuscule. « Magritte » ne prend jamais de « s ». Le raccourci « Magritte » n'est pas permis (selon les accord avec la Fondation Magritte, qui nous fait l'honneur de nous autoriser à utiliser ce nom).
- ▼ Quand on évoque la Cérémonie des Magritte du Cinéma, Cérémonie s'écrit avec un C majuscule.
- ▼ La première Cérémonie s'est tenue en 2011. En 2025, aura eu lieu la 14^{ème} Cérémonie des Magritte du Cinéma. A part en 2021, pour cause de pandémie, la Cérémonie s'est tenue chaque année depuis sa création.

• **Membres de l'Académie** : les membres de l'Académie André Delvaux sont des professionnel·les du cinéma issu·es d'horizons très variés (voir règlement pour les catégories de membres). Ils s'inscrivent et s'acquittent annuellement d'une cotisation (fixée à 30€ en tarif plein et à 10€ en tarif réduit) qui leur donne accès à l'ensemble des films éligibles sur la plateforme VOD des Magritte du Cinéma (soit quasiment 100 films) et aux deux tours de votes. Cette année, plus de 47% sont des femmes.

A PROPOS DES TALENTS ET DES FILMS ÉLIGIBLES

• **Les éligibles** : il s'agit de tous les films, mais aussi des réalisateur·ices, des comédien·nes et des technicien·nes du cinéma belge francophone et flamand ayant tourné dans des films produits ou coproduits par des producteur·ices francophones et ayant reçu la reconnaissance de nationalité belge (octroyée par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles) qui rentrent dans les conditions du règlement de l'Académie pour être éligibles dans les différentes catégories des Magritte du Cinéma.

- ▼ Pour qu'un film soit éligible, il doit avoir la reconnaissance de nationalité belge délivrée par le Centre du Cinéma, mais aussi être sorti en salles en Belgique pendant une période définie de 12 mois. Pour les Magritte du Cinéma 2025, la période d'éligibilité des films s'étendait du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

- ▼ Les personnes éligibles doivent avoir la nationalité belge (ou être résident-es belges depuis au moins 5 ans ou avoir été vécu en Belgique au moins 15 ans). Certain-es comédien-nés sont éligibles pour des films non reconnus (= film n'ayant pas la nationalité belge décernée par le Centre du Cinéma) pour permettre aux votant-es de saluer leur performance dans des films étrangers (le film n'est alors pas éligible en tant que tel) et communiquer sur le rayonnement de nos talents à l'international.
- ▼ Tous les films d'initiative flamande (= produit par un-e producteur-ices flamand-e) sortis en Belgique pendant la période d'éligibilité et possédant une version francophone (sous-titrée ou doublée) sont éligibles au Magritte du Meilleur film flamand.
- ▼ A noter : les films flamands qui ont été coproduits par un-e producteur-ice basé-e en Wallonie ou à Bruxelles sont éligibles dans toutes les catégories (les autres ne le sont que dans la catégorie Meilleur film flamand).
- ▼ Les courts métrages et les documentaires font l'objet d'une sélection par un comité composé d'experts du genre. L'objectif de la sélection est de proposer un regard représentatif sur la diversité de la production dans ces genres.

A PROPOS DES NOMINATIONS ET DES LAURÉAT·ES

• **Nominations/Nominé.e.s** : les films, réalisateur-ices, comédien-nés, producteur-ices et technicien-nés éligibles ayant obtenu le plus de voix lors du 1^{er} tour de votes des Magritte du Cinéma. Les nominations sont annoncées lors de la conférence de presse, qui se tient un mois avant la Cérémonie

Aux Magritte du Cinéma, au contraire des César, on parle de « nominé-es », pas de « nommé-es » !

• **Lauréat.e.s** : les réalisateur-ices, comédien-nés, producteur-ices et technicien-nés belges francophones et flamand-es ayant obtenu le plus de voix à l'issue du 2^{ème} tour de votes. Les lauréat-es sont annoncé-es et récompensé-es au cours de la Cérémonie des Magritte du Cinéma qui se déroulera le 22 février 2025.

• **Appellation officielle des récompenses** : toutes les appellations officielles des prix sont définies par le Conseil d'administration (dont l'usage des majuscules). Voir notre site internet ou le règlement pour retrouver les appellations officielles des prix.

• **Le trophée** : Création originale de Xavier Lust, designer belge, le trophée des Magritte du Cinéma est inspiré d'une affiche réalisée par René Magritte pour un festival de cinéma en 1958 et intitulée « Moments inoubliables du cinéma ».

A PROPOS DES PERSONNALITÉS DE LA CÉRÉMONIE

• **Maître et Maitresse de Cérémonie (ou MC)** : le ou la Maître-esse de Cérémonie est le-a grand-e chef-fe d'orchestre de la Cérémonie, iel assure le « show » de la Cérémonie et accueille les remettant-es pour la remise des prix.

Les personnalités suivantes ont déjà présenté les Magritte du Cinéma : Helena Noguerra (2011 et 2012), Fabrizio Rongione (2013, 2014 et 2018), Charlie Dupont (2015 et 2016), Anne-Pascale Clairembourg (2017), Alex Vizorek (2019), Kody (2020). En 2022, lors d'une édition très spéciale (organisée en pleine restrictions covid), 5 personnalités se sont succédé à la barre : Laurence Bibot, Achille Ridolfi, Dena, Ingrid Heiderscheidt et Bwanga Pilipili.

Patrick Ridremont a présenté la Cérémonie en 2023 et 2024. En 2025, c'est Charline Vanhoenacker, qui lui succèdera.

- **La Présidente ou le Président :** Le rôle de la Présidente ou du Président de Cérémonie est généralement réservé à une personnalité belge (ou à quelqu'un qui a développé des liens forts avec notre cinématographie), ayant acquis une renommée ou une popularité incontestable et dont la carrière exemplaire est susceptible d'être inspirante tant pour la profession que pour le grand public. Cette personne ne préside pas en tant que tel un jury, elle est la représentante du secteur professionnel et l'interface avec le public.

Depuis la création des Magritte du Cinéma, cette fonction a été occupée successivement par Jaco Van Dormael, Bertrand Tavernier (seule personnalité étrangère à ce jour à avoir tenu ce rôle pour son amour revendiqué du cinéma belge), Yolande Moreau, Emilie Dequenne, François Damiens, Marie Gillain, Virginie Efira, Natacha Régnier, le duo Vincent Patar et Stéphane Aubier, Pascal Duquenne, Thierry Michel, Lubna Azabal et Bouli Lanners.

- **Magritte d'Honneur :** Le Magritte d'Honneur est une récompense décernée par l'Académie André Delvaux à une personnalité dont l'apport dépasse le cadre du seul cinéma belge pour bénéficier, véritablement, au 7^{ème} Art dans sa dimension internationale. Le choix se porte généralement sur des personnalités ayant une carrière prolifique et dont on peut dire qu'elle a marqué l'histoire du cinéma, mais il peut aussi être remis à des personnalités dont l'œuvre est en plein essor et qui contribuent de ce fait, de manière novatrice ou remarquable, à l'évolution du cinéma (belge, européen, mondial) voire de la société.

Le Magritte d'Honneur a déjà été remis aux personnalités suivantes (chronologiquement) : André Delvaux (à titre posthume), Nathalie Baye, Costa-Gavras, Emir Kusturica, Pierre Richard, Vincent Lindon, André Dussollier, Sandrine Bonnaire, Raoul Servais, Monica Bellucci, Marion Hänsel (à titre posthume), Agnès Jaoui et Aurore Clément.

- ▼ C'est le Conseil d'Administration qui choisit la personnalité qui reçoit le Magritte d'Honneur. C'est la seule catégorie qui n'est pas soumise aux votes des membres de l'Académie André Delvaux.

- **Remettant.e :** Les remettant-es ont l'importante et prestigieuse mission d'annoncer le nom des lauréat-es des prix. Iels sont choisi-es en concertation entre le diffuseur et l'Académie, avec l'objectif de faire découvrir de nouveaux visages au grand public (de jeunes espoirs de notre cinéma, par exemple) et d'accueillir, au sein d'un événement qui se targue d'être une vitrine de nos talents, des personnalités de renom, qui excellent dans leurs domaines.

Vous avez des questions sur le fonctionnement de l'Académie ou des Magritte du Cinéma :

info@academieandredelvaux.be

Contacts Académie André Delvaux

Académie André Delvaux asbl

c/o Mundo Matongé

Rue d'Edimbourg 26

1050 Ixelles

02/893 08 80

Vous avez des questions sur le fonctionnement de l'Académie ou des Magritte du Cinéma ?
info@academieandredelvaux.be

www.lesmagritteducinema.com

Contacts presse



BE CULTURE

Founder & General Manager : Séverine Provost

Innovation & Digital Manager : Ralph Vankrinkelveldt

Project Leader : Laura Vanham

laura@beculture.be | +32 470 19 56 74

info@beculture.be | beculture.be

Matériel presse

<https://www.lesmagritteducinema.com/presse.php?lang=fr>

Les Magritte du Cinéma sur les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux et le site internet des Magritte du Cinéma permettent d'avoir accès en ligne à toutes les informations sur l'événement.

 https://www.instagram.com/magritte_cinema/

 <https://www.facebook.com/LesMagritte/>

 https://www.threads.net/magritte_cinema/

Hashtag officiel : **#magritteducinema**